

s'il les avait lus attentivement, il n'aurait jamais formulé la remarque oiseuse qu'il s'est permise cet après-midi, car les déclarations sont claires pour qui veut comprendre. Ces paroles sont limpides pour qui cherche à les comprendre.

M. GILLIS: Mais alors un de vos amis se lève et embrouille tout.

M. BLACKMORE: Mettons; mais il faut donner aux gens le temps de se mettre au courant de ces questions. On ne peut demander aux nouveaux députés de posséder toute l'expérience voulue et de toujours éviter les moindres erreurs. Bientôt, ils auront retrouvé leur aplomb et leurs paroles ne prêteront plus à équivoque. Ces derniers temps, nous avons entendu des membres de notre groupe qui ont rarement pris la parole depuis les dix ou onze ans que nous sommes ici. Par contre, nous avons été plusieurs à parler au nom de notre parti et il faut dire que jamais nous n'avons dévié; jamais nous ne nous sommes contredits depuis que nous siégeons en cette enceinte. Toujours, nous avons préconisé une doctrine franche, logique et conséquente. Cette doctrine, nous l'exposons encore aujourd'hui.

Ceci étant dit, je passe à un autre sujet. Je le répète, les créditistes ont invariablement défendu certains principes dont, en tout premier lieu, celui des régies d'encouragement. A notre arrivée en cette Chambre, d'aucuns nous ont accueillis avec appréhension. Ils pensaient que nous préconisions l'enrégimentation, que nous visions à établir une dictature et que sais-je encore. Tout ce que nous avons préconisé a été la réglementation par la persuasion. Voilà qui va au cœur même du problème. Voilà ce qu'il nous faut au pays. Au cours du présent débat, les membres de la C.C.F. ont révélé qu'ils ne désirent rien d'autre. Ils nous ont parlé de leur désir de liberté, d'une liberté toujours plus grande. Le seul moyen de l'assurer est de recourir à la réglementation fondée sur la persuasion plutôt que sur la contrainte, ou des normes imposées. Je reviendrai tout à l'heure sur ce sujet mais, pour le moment, je veux surtout insister sur ce point, sur cette réglementation au moyen de la persuasion plutôt qu'au moyen de la contrainte, c'est là que se trouve la solution à nos difficultés présentes. Dès qu'on adopte des lois imposant une ligne de conduite aux gens, fixant les prix et les salaires, on sème des idées dictatoriales qui trouvent leur épanouissement naturel dans l'Etat totalitaire. Par contre, l'adoption de mesures portant les gens vers une situation idéale prépare l'avènement d'un degré plus avancé de démocratie et de liberté. Depuis la première heure, le mouvement du crédit social a constamment

[M. Blackmore.]

préconisé la réglementation par la persuasion. Comme le disait l'honorable député d'Yorkton (M. Castleden), ce dont je lui sais gré, les tenants du crédit social ont toujours réclamé des prix raisonnables. C'est tout à fait juste. Il est impossible d'avoir des prix raisonnables sans régies d'encouragement et le simple fait que les apôtres du crédit social se sont constamment prononcés en faveur de prix raisonnables et justes est une indication aussi claire que possible qu'ils sont en faveur des régies d'encouragement. Nous le sommes encore. Je défie tout membre de la C.C.F., ou tout autre député, de nous signaler une seule occasion où les membres responsables de notre groupe, s'exprimant au nom du groupe à la Chambre ou ailleurs, auraient tenu un langage contraire.

Une VOIX: Quels sont les membres responsables?

M. BLACKMORE: Si vous l'ignorez, je vous renseignerai dans le particulier. Evidemment vous êtes un nouveau député.

Une VOIX: Vous êtes trop aimable.

M. BLACKMORE: Oh, vous pouvez, je le sais, faire des mots. Je le puis aussi, si j'ai à le faire. Je défie tout tenant de la C.C.F. ou de tout autre parti de démontrer que des membres responsables de notre groupe, exprimant les vues du groupe depuis des années, ont préconisé autre chose que la réglementation au moyen de la persuasion en vue d'assurer des prix et des salaires raisonnables et une économie régulière et ordonnée. Le crédit social a toujours été en faveur de l'entreprise privée, de l'entreprise privée responsable. Certains honorables députés, entre autres celui de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), ont insinué que les créditistes favorisent une libre entreprise sans bornes et que là-dessus, ils s'accordent avec les conservateurs et les libéraux. Quiconque est renseigné sur notre doctrine ne peut commettre une telle bévue, sauf s'il cherche à politiquer. Notre groupe a toujours favorisé l'initiative privée parce qu'il estime qu'un commerce dirigé par des particuliers intéressés à réussir donnera un rendement plus efficace, quant à la quantité et à la qualité, qu'une entreprise analogue exploitée par le Gouvernement. Les nations qui comptaient sur la liberté d'initiative ont accablé celles qui s'appuyaient sur l'étatisation chaque fois que le conflit a éclaté entre les deux groupes. La récente guerre l'a démontré très nettement puisque les Etats-Unis ont renversé tous leurs adversaires, grâce au rendement des entreprises privées, tandis que le Canada a accompli, lui aussi, des merveilles de production.

Personne ne peut affirmer que l'entreprise privée a échoué. A la lumière des réalisations